

## **Avis de l'administrateur en chef : Changements au Programme de médicaments de l'Ontario, financement des opioïdes**

---

20 juillet 2016

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « ministère ») mettra en oeuvre des modifications au remboursement des opioïdes dans le Programme de médicaments de l'Ontario (PMO) dans le contexte de la **mise à jour du formulaire de janvier 2017**. Veuillez lire ce document intégralement, car il renferme des renseignements importants sur un certain nombre de changements à la liste de formulaires du Programme de médicaments de l'Ontario.

L'utilisation inappropriée, l'abus et le détournement de narcotiques sur ordonnance est devenue un problème criant de santé publique et de sécurité au Canada et dans d'autres pays du monde. Après la transition de l'OxyContin comme médicament à usage restreint au remboursement de l'OxyNEO dans le cadre du Programme d'accès exceptionnel (PAE), le ministère s'est engagé à revoir le taux de financement des autres opioïdes et à apporter des changements au besoin afin d'améliorer et de favoriser la production d'ordonnances appropriées. À cette fin, un sous-comité d'examen du formulaire sur les analgésiques (le sous-comité d'étude de la douleur) a été formé pour réaliser un examen des catégories de narcotiques prescrits pour soulager la douleur. Les membres comprennent des cliniciens experts dans les domaines de la douleur, de la dépendance, des soins palliatifs, de la pharmacologie clinique, de la médecine interne, de la médecine familiale, ainsi que de la pharmacie.

En se fondant sur de longues discussions avec le sous-comité d'étude de la douleur et sur un examen complémentaire de ses recommandations par le Comité d'évaluation des médicaments (CEM) de l'Ontario ainsi que sur une analyse détaillée des tendances en matière d'utilisation des opioïdes, le ministère mettra en oeuvre les changements suivants, qui prendront effet avec la mise à jour du Formulaire du PMO de janvier 2017 :

- **Les opioïdes à action prolongée à plus forte concentration seront retirés de la liste du Formulaire du PMO :**
  - **Morphine, en comprimés de 200 mg;**
  - **Hydromorphone, en capsules de 24 mg et 30 mg;**
  - **Fentanyl, en timbres de 75 mcg/h et 100 mcg/h;**
- **Les comprimés de 50 mg de mépéridine seront retirés du Formulaire du PMO.**

Veuillez consulter le tableau 1 ci-après pour obtenir la liste des DIN touchés.

Tableau 1 : Produits qui seront désinscrits du Formulaire du PMO à compter de la mise à jour de janvier 2017 du formulaire

| <b>NOM DU MÉDICAMENT</b>                          | <b>NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU MÉDICAMENT (DIN)</b> | <b>FABRICANT</b>      |
|---|--|-----------------------|
| MS Contin, comprimés de 200 mg à libération lente | 02014327   | Purdue Pharma         |
| Novo-morphine, 200 mg, à libération lente         | 02302802   | Novopharm             |
| M-Eslon, caplets de 200 mg à libération prolongée | 02177757   | Ethypharm Inc.        |
| Hydromorph Contin, 24 mg                          | 02125382   | Purdue Pharma         |
| Hydromorph Contin, 30 mg                          | 02125390   | Purdue Pharma         |
| Fentanyl, timbre transdermique, 75 mcg            | 02314657   | Apotex                |
| Fentanyl, timbre transdermique, 75 mcg            | 02386887   | Cobalt                |
| Fentanyl, timbre transdermique, 75 mcg            | 02396734   | Mylan                 |
| Fentanyl, timbre transdermique, 75 mcg            | 02341409   | Pharmascience         |
| Fentanyl, timbre transdermique, 75 mcg            | 02330148   | Ranbaxy               |
| Fentanyl, timbre transdermique, 75 mcg            | 02327155   | Sandoz                |
| Fentanyl, timbre transdermique, 75 mcg            | 02282976   | Teva                  |
| Fentanyl, timbre transdermique, 100 mcg           | 02314665   | Apotex                |
| Fentanyl, timbre transdermique, 100 mcg           | 02386895   | Cobalt                |
| Fentanyl, timbre transdermique, 100 mcg           | 02396742   | Mylan                 |
| Fentanyl, timbre transdermique, 100 mcg           | 02341417   | Pharmascience         |
| Fentanyl, timbre transdermique, 100 mcg           | 02330156   | Ranbaxy               |
| Fentanyl, timbre transdermique, 100 mcg           | 02327163   | Sandoz                |
| Fentanyl, timbre transdermique, 100 mcg           | 02282984   | Teva                  |
| Demerol, comprimé de 50 mg                        | 02138018   | Sanofi Aventis Pharma |

Les produits désinscrits ne seront pas pris en compte dans le cadre du PAE ou de la Politique d'examen pour l'accès compassionnel aux médicaments (PEACM). L'avis de ces changements est donné maintenant, ce qui représente un préavis de 6 mois par rapport à la mise en œuvre, afin d'accorder assez de temps aux patients pour consulter leurs médecins au sujet des changements nécessaires à leur pharmacothérapie. Les médecins devraient lancer cette discussion dès que possible avec les patients touchés par ces changements.

Le ministère s'engage à surveiller constamment la prescription et la délivrance de narcotiques et à favoriser la modernisation du financement aux termes du PMO, afin de faire diminuer le risque de dépendance et de décès résultant de l'abus, de la mauvaise utilisation et du détournement de ces produits.

### **Où puis-je m'adresser si j'ai des questions supplémentaires?**

Si vous avez besoin de précisions ou d'autres questions sur ce sujet, veuillez les faire parvenir à [PublicDrugPrgrms.moh@ontario.ca](mailto:PublicDrugPrgrms.moh@ontario.ca) ou composer un des numéros de téléphone indiqués ci-dessous.

#### **Pour les pharmacies :**

Veillez téléphoner au Service d'assistance des pharmacies du Programme de médicaments de l'Ontario au 1-800-668-6641.

#### **Pour les autres fournisseurs de soins de santé et pour le grand public :**

Veillez téléphoner à la Ligne Info de Service Ontario au 1 866 532-3161.  
ATS 1 800 387-5559. À Toronto, ATS 416 327-4282.